

L'analyse de la pratique professionnelle réunit des pairs, c'est-à-dire des personnes exerçant la même profession. Ces groupes se construisent sur la base du volontariat afin de favoriser la libre expression. Une fois la démarche engagée, il est pour autant préférable de continuer les séances afin de comprendre l'évolution de sa propre réflexion. Cela étant, cela reste à l'appréciation du participant et de l'échange effectué avec sa hiérarchie.

Objectifs pédagogiques :

Lors de ce module, les stagiaires seront en mesure de :

- libérer la parole des participants, de leur permettre d'élaborer des questions qu'ils se posent ou non,
- de (se) dire ce qu'ils avaient du mal à (se) dire jusque-là, (se = sous-entend à soi et/ou aux autres)
- d'avoir un espace de libre expression sur ces éventuelles difficultés au travail, sur les situations vécues auprès des bénéficiaires et/ou dans ces conditions de travail,
- une prise de conscience de ses actions et modification de sa pratique si nécessaire.

Contenus et modalités pratiques de fonctionnement :

L'analyse de la pratique telle que je la développe repose sur 4 points :

. Ce qu'on fait et dont on ne parle pas parce que ça ne correspond pas forcément à ce qui est prescrit (différence travail prescrit et travail réel)

. Ce qu'on souhaiterait faire et qu'on n'arrive pas à faire (empêchement d'agir et idéal professionnel)

. Ce qu'on fait et qu'on aimerait ne pas faire

. Ce qu'on fait sans vraiment avoir conscience qu'on le fait, soit qu'il est plus confortable de ne pas le savoir, soit que cet agir est tellement incorporé qu'on ne le voit plus du tout comme modalité de notre action.

Le travail autour de ses notions d'actions consiste à trouver des pistes explicatives ou compréhensives en questionnant la personne et le groupe.

Plusieurs points sont indispensables à la réussite de ces temps :

- **Le nombre de participants, le lieu d'intervention, la durée et la fréquence :**

Idéalement un groupe constitué de 6-8 personnes et au maximum de 12 personnes est favorable à l'échange des réflexions et à la libération de la parole.

Un lieu extérieur à la structure est idéal pour mieux libérer la parole. Toutefois, si cela est contraignant et difficile, cela est compréhensible de se faire dans les locaux du service.

Pour être efficaces, ces séances doivent s'espacer toutes les 6 semaines maximum et durer 2h chacune. Cela correspondrait à 7-8 séances annuelles. Pour autant, l'adaptation du nombre de séances est entendable en fonction de chaque mandataire et cela peut donc être inférieur à cet idéal.

Le jour et l'heure sont déterminés par la hiérarchie afin de pouvoir s'intégrer aux contraintes de service.

- **La confidentialité des échanges et les règles de fonctionnement :**

Il est important que chaque participant saisisse l'impact de ces séances sur le groupe et notamment comprenne que l'utilité de ces séances ne peut être réelle qu'à la condition que chacun se sente en confiance non seulement avec l'animateur du groupe mais aussi avec ses homologues (collègues). Ce qui est confié sur ces temps et dans ces lieux doit rester privé et entre les participants.

Une charte tacite est élaborée tous ensemble, en début de 1^{ère} séance afin de garantir ce cadre. Seuls les participants peuvent décider que des informations remontent auprès de la hiérarchie pour faire avancer des points le cas échéant et à la seule condition que le groupe complet des participants soient en accord avec cette remontée d'information.

➤ **L'écoute de l'animateur sur la souffrance psychique et la recherche de la compréhension :**

L'animateur a pour rôle d'aider cette libération de la parole sur les situations vécues et d'accompagner les participants à exprimer leur souffrance psychique si tel est le cas. Il s'agit d'un accompagnement vers l'élaboration des questions à se poser, et dire ce qui est vécu difficilement.

L'animateur va poser des questions afin de comprendre ce qui se joue pour soi et autrui, ce qui fait sens et observer ce que les autres peuvent apporter.

➤ **La recherche des réponses possibles :**

Que pouvons-nous faire pour que cela change ? Est-ce que les choses sont modifiables et comment ? Ici, il s'agit d'aider à la prise de recul sur son mode de fonctionnement individuel et/ou collectif.

Méthodes et supports pédagogiques :

Que pouvons-nous faire pour que cela change ? Est-ce que les choses sont modifiables et comment ? Ici, il s'agit d'aider à la prise de recul sur son mode de fonctionnement individuel et/ou collectif.

Des thématiques abordées en fonction de la demande des participants aussi avec des apports théoriques s'ajoutent aux réflexions des situations professionnelles.

Des fiches thématiques sont utilisées comme supports aux réflexions.

Modalités d'évaluation

Reprise des situations vues la fois précédente pour évaluer la prise de conscience et l'application des préconisations.

Posture professionnelle qui évolue vers des réflexions plus adaptées.

Satisfaction des participants et de l'entreprise via un questionnaire de satisfaction en fin d'année.

Commentaires (prérequis, Thèmes associés, Préconisations, ...)

Aucun prérequis pour cette formation.

Volonté de développer ses compétences et sa posture professionnelle de façon continue.

Modalités logistiques et financières :

Le lieu des séances doit garantir la confidentialité des propos, être adapté au nombre de participants et favoriser l'échange en « cercle ».

Le tarif horaire actuel est calculé à l'heure et s'ajoute un forfait kilométrique au-delà de 20 kms du domicile de la formatrice, le tout payable dans les 30 jours qui suivent la facture établie et envoyée au client. Demandez un devis adapté à votre besoin de service.

